

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

BELGIQUE

Utmost Wealth Solutions est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Numéro de Contrat

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les termes comportant une majuscule dans le présent document doivent être compris conformément à leur définition figurant dans les conditions générales du contrat d'assurance vie susmentionné (le « Contrat ») (les « Conditions Générales »).

Preneur d'Assurance 1

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 2

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 3

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Preneur d'Assurance 4

M.

Mme

Autres

Nom

Prénom(s)

Gestionnaire

Nom de la Stratégie (si existante)

La gestion journalière des Actifs Sous-Jacents sera effectuée à la discrétion du Gestionnaire.

Les Actifs Sous-Jacents du Contrat seront gérés conformément à la Stratégie d'Investissement suivante, conformément au Profil d'Adéquation établi pour le Preneur d'Assurance ou à la demande de déviation du Profil d'Adéquation.

	LIMITES D'INVESTISSEMENTS (EN %)			COMMENTAIRES OU RESTRICTIONS ADDITIONNELLES
	Minimum	Maximum	Allocation neutre	
Liquidités/Fonds marché monétaire				
Actions/Fonds actions				
Obligations/Fonds obligataires				
Investissements alternatifs*(incluant les fonds de sociétés non cotées)				
Fonds immobiliers*				
Autres investissements (Précisez)				
.....
.....
.....
.....

* Ce type d'investissement n'est possible que si la déclaration concernant les Investissements Alternatifs, Fonds Immobiliers et Actifs à Liquidité Réduite ci-dessous est signée.

Indiquez ci-dessous les contraintes d'exposition sur les devises des Actifs Sous-Jacents du Contrat si nécessaire :

EXPOSITION SUR LES DEVISES	CONTRAINTES D'EXPOSITION (EN %)	
	Minimum	Maximum
Devise		
EUR		
GBP		
USD		
CHF		
Autres (Précisez)		

Dans le cas où des restrictions d'investissement autres que celles indiquées ci-dessus sont à considérer, veuillez les préciser ci-après :

La Stratégie d'investissement peut être refusée par Utmost Luxembourg S.A. et/ou le Gestionnaire.

Veuillez noter que les règles d'investissements imposées par le Commissariat aux Assurances ainsi que, le cas échéant, celles des autorités du pays de résidence du Preneur d'Assurance qui seraient applicables au Contrat, prévalent sur la Stratégie d'investissement détaillée ci-dessus.

INVESTISSEMENTS DE TYPE ALTERNATIF, FONDS IMMOBILIERS ET ACTIFS A LIQUIDITE REDUITE : ACCORD

Le Preneur d'Assurance accepte que les Actifs Sous-Jacents du Contrat comprennent, à la discrétion du Gestionnaire, des investissements de type alternatif (tels que des fonds alternatifs simples et des fonds de fonds alternatifs), des fonds immobiliers, des fonds de fonds immobiliers, des fonds de placement privé, et/ou des actifs à liquidité réduite (actifs autres que, par exemple, les liquidités, les actions cotées, les obligations cotées et les parts de fonds de type ouvert), ci-après conjointement désignés par les « Investissements Spécialisés ».

Le Preneur d'Assurance reconnaît et accepte :

- › les Investissements Spécialisés peuvent impliquer un risque important ;
- › les Investissements Spécialisés (en particulier les fonds alternatifs) peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, juridique et réglementaire est relativement faible et qui, par conséquent, offre moins de sécurité que celui qui est applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;

- › la performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité pourrait engendrer des pertes substantielles voire totales de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › les Investissements Spécialisés peuvent être d'une liquidité limitée, à savoir que les conditions des Investissements Spécialisés ne prévoient éventuellement que des rachats mensuels, trimestriels, annuels, voire encore moins fréquents, moyennant une notification préalable et qu'en période de turbulences sur les marchés, la liquidité puisse être encore plus restreinte ;
- › les frais raisonnables engagés par Utmost Luxembourg S.A. pour réaliser les actifs à liquidité réduite soient déduits de la Prestation d'Assurance ; et
- › en cas d'Investissements Spécialisés, le Preneur d'Assurance est, en signant ci-dessous, supposé avoir spécifiquement signé cette section ;
- › l'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Le Preneur d'Assurance exonère tant le Gestionnaire qu'Utmost Luxembourg S.A. de toute responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Preneur d'Assurance 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Preneur d'Assurance 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

A signer par le Preneur d'Assurance qui marque son accord explicite pour confirmer la Stratégie d'Investissement, pour confirmer que son profil d'investissement est sincère, complet et correct et, le cas échéant, pour des investissements dans des Investissements Spécialisés.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Utmost Wealth Solutions est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.